

Année 2019-2020

GUIDE DE SUIVI DE L'ÉTUDIANT EN MOBILITÉ

- DANS UN ÉTABLISSEMENT D'UN PAYS MEMBRE DU PROGRAMME ERASMUS+

- DANS UN ÉTABLISSEMENT NON EUROPÉEN LIÉ À L'ENSAPLV PAR UN ACCORD INTER-INSTITUTIONNEL ERASMUS+

École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette

144 avenue de Flandre
75019 Paris

Service des Relations internationales

Inès Da Silva : ines.dasilva@paris-lavillette.archi.fr - +33 1 44 65 23 19
Marie Malinosky : marie.malinosky@paris-lavillette.archi.fr - +33 1 44 65 23 20
Justine Simonot : justine.simonot@paris-lavillette.archi.fr - +33 1 44 65 23 27

SOMMAIRE

- I. Statut de l'étudiant en mobilité
- II. Démarches à effectuer avant votre départ
- III. Démarches à effectuer durant votre mobilité
- IV. Retour de mobilité

FORMULAIRES EN ANNEXE

- Annexe F1 : Attestation d'arrivée
- Annexe F2 : Tableaux de contenus de contrat d'études et tableau de synthèse
- Annexe F3 : Rapport d'étape (**à faire pour le 1er novembre 2019 au plus tard**)
- Annexe F4 : Attestation de présence
- Annexe F5 : Rapport final pédagogique **à remplir par tout étudiant en mobilité**
- Annexe F6 : Formulaire d'évaluation du Mémoire d'étape ou du Mémoire
- Annexe F7 : Modifications du Contrat d'études Erasmus+ - Partie à compléter éventuellement au début du premier semestre
- Annexe F8 : Contrat Erasmus+ définitif à établir éventuellement au début du second semestre s'il y a eu des modifications d'enseignements suivis par rapport au contrat initial

I. Statut de l'étudiant en mobilité

Ce guide concerne les étudiants effectuant un séjour d'études dans les établissements d'enseignements supérieurs partenaires de l'ENSAPLV (pays de l'UE, la Norvège et la Turquie) et dans les établissements non-européens liés à l'ENSAPLV par des accords inter-institutionnels Erasmus+ (University of Tokyo, Chiba University, Kyushu University, Meiji University). L'ENSAPLV a candidaté en février 2019 pour le programme ERASMUS+ Mobilité internationale de crédit et a demandé un soutien financier pour les étudiants effectuant une mobilité en 2019-2020 dans ces universités japonaises. L'ENSAPLV recevra la réponse courant juin 2019.

Les échanges d'étudiants Erasmus+ sont régis par 2 principes :

- . l'exonération des droits d'inscription dans l'université d'accueil,
- . la reconnaissance des études effectuées dans l'université d'accueil et la prise en compte des résultats obtenus à l'étranger dans le cursus de l'ENSAPLV, sur la base d'un contrat d'études ERASMUS+ (Learning agreement Erasmus+) signé par l'étudiant, l'ENSAPLV et l'institution d'accueil.

Ces principes sont appliqués à tout étudiant bénéficiaire de ces échanges au titre d'une convention bilatérale signée soit avec un partenaire européen dans le cadre du programme Erasmus+, soit avec un partenaire non européen, mais lié par un accord inter-institutionnel Erasmus+.

Attention, l'université d'accueil est en droit de vous demander de prendre en charge un abonnement à des transports urbains, frais communs aux étudiants autochtones, qui ne sont pas des droits d'inscription (exemple : universités allemandes)

II. Démarches à effectuer avant votre départ

Aspects administratifs

1. Inscription administrative à l'ENSAPLV pour l'année 2019-2020

Vous restez étudiant de l'ENSAPLV durant votre séjour à l'étranger. **Vous devez donc être inscrit à l'ENSAPLV avant votre départ.** La procédure de réinscription pourra se faire à l'école durant la deuxième quinzaine de juillet, puis durant la première quinzaine de septembre. Certains établissements partenaires vous demanderont de produire la carte d'étudiant ENSAPLV 2019-2020 à votre arrivée. La carte d'étudiant ENSAPLV vous permettra de vous faire établir une carte internationale d'étudiant au CROUS.

Rappel :

Les mobilités ne seront possibles que pour les étudiants inscrits en Master.

Il n'y a pas de chevauchement possible entre la Licence et le Master. Vous devez donc avoir obtenu tous les enseignements de Licence pour pouvoir vous inscrire en Master, y compris les stages de Licence.

2. Couverture sociale et assurance rapatriement

Vous devez vous affilier à la sécurité sociale étudiante française.

Lorsque le séjour d'études se déroule dans un pays membre de l'Union Européenne et de l'Espace économique européen, vous êtes couvert par votre régime de sécurité sociale étudiant pour la prise en charge des soins imprévus et médicalement nécessaires. Pour ce faire, vous devez impérativement demander auprès de votre organisme d'assurance maladie avant votre départ en mobilité, la **Carte Européenne d'Assurance Maladie** (CEAM). Pour preuve de votre implication, vous devez fournir une copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) lors de la signature du contrat de mobilité ou à

défaut dès son obtention en envoyant copie de cette carte par e-mail à marie.malinosky@paris-lavillette.archi.fr.

Pour les destinations Erasmus+ non européennes, la carte européenne d'assurance maladie n'est pas valable.

Par ailleurs, cette couverture peut s'avérer insuffisante, notamment lors d'un rapatriement ou d'une intervention médicale spécifique. - **Vous devez impérativement prendre une assurance rapatriement - ceci pour vous couvrir en cas d'accident ou de maladie nécessitant votre retour en France.**

Lorsque le séjour d'études se déroule dans un pays non membre de l'Union Européenne, les étudiants qui engagent des frais de santé à l'étranger peuvent être remboursés auprès de la mutuelle qui leur tient lieu de Caisse de Sécurité Sociale Étudiante, au retour et sur présentation des justificatifs : le remboursement se fera alors sur la base des tarifs de soins français, des écarts importants pouvant exister.

Il vous est donc fortement recommandé de souscrire une **assurance Maladie complémentaire spécifique**, valable pour le pays et la durée de la mobilité, auprès de l'organisme de votre choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc...). C'est important si d'aventure vous deviez être hospitalisé à l'étranger (notamment au Japon).

Exception : si l'organisme d'accueil fournit à l'étudiant une couverture Maladie en vertu des dispositions du droit local, alors l'étudiant peut choisir de bénéficier de cette protection Maladie locale. Avant d'effectuer un tel choix, il vérifiera l'étendue des garanties proposées.

Enfin veillez à vérifier que votre **assurance en responsabilité civile** vous couvre durant votre séjour à l'étranger. Si ce n'est pas le cas, il vous faut contracter une police complémentaire.

3. Autres documents à emporter

- le learning agreement et le contrat de mobilité Erasmus+
- des photos d'identité
- tout document d'admission de l'université d'accueil
- et bien entendu votre passeport ou votre carte nationale d'identité (vérifiez la date de validité)

4. Tests de langue sur la plateforme OLS

Les étudiants effectuant une mobilité dans l'espace ERASMUS+ intra-européen doivent impérativement effectuer un test de langue avant et à la fin de leurs mobilités. Il s'agit de la langue d'enseignement de l'université d'accueil (exemple : un étudiant effectuant un séjour à Prague devra faire ces tests en anglais). **Cette démarche est imposée par la commission européenne** dans le cadre du programme Erasmus+. Ces tests sont donc obligatoires. Vous recevrez directement un lien de la commission européenne pour effectuer ces tests.

Pour plus d'explications, voir les manuels d'utilisation de la plateforme OLS, sur la page International/séjour d'études à l'étranger du site de l'ENSAPLV.

<http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=sejour-d-etudes-a-l-etranger>

Les étudiants Erasmus+ effectuant un séjour d'études dans les universités japonaises (University of Tokyo, Chiba University, Kyushu University et Meiji University) ne sont pas concernés par ces tests OLS.



Le kit de mobilité de l'étudiant Erasmus+

Il est composé de 4 documents :

- Le contrat de mobilité

Comprenant les conditions particulières, notamment liées aux modalités de versement des éventuelles aides à la mobilité Erasmus+ que vous toucherez, l'évaluation de vos compétences linguistiques avant et après votre mobilité. Ce contrat doit être signé de vous et de l'ENSAPLV et vous devez emporter le document original avec vous.

Attention, les dates indiquées sur ce contrat sont prévisionnelles et ne correspondront pas forcément au nombre de mois de bourses que vous recevrez. Les montants qui vous seront versés dépendent de la subvention que recevra l'établissement.

- l'annexe 1 du Contrat d'études ou Learning agreement Erasmus+ comprenant 3 parties : avant la mobilité, pendant la mobilité (modification du contrat d'études au début du premier semestre, contrat d'étude définitif éventuel si vous avez apporté des modifications à votre contrat d'études initial), **le relevé de notes après la mobilité**

- Partie « avant la mobilité »

Vous avez signé la version anglaise « Learning agreement » préalable à votre départ en mobilité.

Ce contrat d'études a été envoyé par e-mail ou en version originale à votre université d'accueil.

Certains d'entre vous ont reçu le document signé de l'université d'accueil lorsque cette université d'accueil nous l'a retourné.

Mais la plupart d'entre vous n'a pas reçu ce document signé de l'université d'accueil. En conséquence nous vous avons envoyé par e-mail le contrat d'études signé de vous et de l'ENSAPLV. Dans ce cas, dès votre arrivée dans l'université d'accueil vous devez demander à l'université de signer ce document et vous devez nous l'envoyer par e-mail, revêtu des trois signatures.

Les parties « pendant la mobilité » et « après la mobilité », voir ci-après III. et IV.

- Conditions générales

- Charte Erasmus+ pour les étudiants »

voir <http://www.paris-lavillette.archi.fr/cms1.9.3/index.php?page=sejour-d-etudes-a-l-etranger>

III. Démarches à effectuer durant votre mobilité

Vous devez vous inscrire auprès des services consulaires français du pays d'accueil.

A votre arrivée dans l'université d'accueil :

Aspects administratifs

- Retourner à ines.dasilva@paris-lavillette.archi.fr l'**attestation d'arrivée** datée et signée de l'université d'accueil (annexe F1).
- Adresser à marie.malinosky@paris-lavillette.archi.fr votre adresse postale à l'étranger.

La réception du document "attestation d'arrivée" vous permettra de toucher 80 % des éventuelles aides à la mobilité Erasmus+.

Aspects pédagogiques

- **La partie du contrat d'études Erasmus « pendant la mobilité »**

1) Dès que vous effectuez vos inscriptions pédagogiques du **premier semestre** ou de toute l'année selon les modalités d'inscriptions pédagogiques dans l'université d'accueil, vous devez tout d'abord envoyer à ines.silva@paris-lavillette.archi.fr les formulaires de tableaux de contrat d'études en veillant à remplir un tableau par enseignement suivi à l'étranger (PAS DE MANUSCRIT). Ces tableaux sont précédés d'une fiche de synthèse faisant apparaître l'ensemble des enseignements que vous allez suivre au premier semestre. Vous recevrez très vite une réponse et ces tableaux seront envoyés à l'enseignant référent ainsi qu'à l'enseignant qui vous suit à distance pour le Mémoire. Formulaire de fiche de synthèse et de tableau de contenu de contrat d'études (annexe F2)

Ensuite et dans les **7 semaines qui suivent le début des cours du premier semestre** vous devez envoyer à ines.dasilva@paris-lavillette.archi.fr les modifications apportées au contrat d'études initial, voir « **Partie à compléter PENDANT LA MOBILITÉ** » (annexe F7). Merci de cocher la case correspondante si ces modifications portent sur les seuls enseignements du 1er semestre ou sur les enseignements de toute l'année.

Au second semestre, vous devrez renouveler cette démarche

- envoi des tableaux de contenu de contrat d'études et fiche de synthèse remplis à ines.dasilva@paris-lavillette.archi.fr,
- et dans les 7 semaines suivant le début des cours du second semestre, élaboration du **contrat d'études Erasmus+ définitif**.

Vous devrez lister dans le **contrat d'études Erasmus+ définitif** tous les enseignements que vous avez réellement suivis au premier semestre et ceux que vous suivez au second semestre (annexe F8).

2) N'oubliez pas que l'élaboration du **Mémoire** fait partie de votre contrat d'études. Je vous rappelle les dispositions liées à la validation du mémoire, lesquelles vous ont été présentées lors de la réunion de présentation du Master du 9 avril 2019 (voir modalités de validation du Mémoire à l'étranger <http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=sejour-d-etudes-a-l-etranger>) Par ailleurs, merci de rester en contact avec l'enseignant de l'ENSAPLV qui a accepté de vous suivre à distance pour le Mémoire. N'attendez pas la fin de l'année pour vous préoccuper du Mémoire d'étape (étudiants positionnés en M1).

Si vous avez produit votre Mémoire d'étape (fin semestre 8) ou votre Mémoire (fin du semestre 9) avec l'encadrement d'un enseignant étranger, vous devez faire signer l'attestation par l'enseignant de l'université d'accueil (annexes F6).

De même si vous avez soutenu le Mémoire d'étape ou le Mémoire à l'étranger, vous devez faire remplir et signer l'attestation correspondante par l'enseignant de l'université d'accueil (annexes F6).

En tout état de cause vous devrez participer en septembre 2020 à la session spécifique de soutenance du Mémoire d'étape, organisée pour les étudiants en mobilité. Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement par les enseignants qui vous suivent à distance pour les travaux du Mémoire.

3) Si vous êtes inscrit(e) en M2 durant votre mobilité, vous pouvez travailler sur votre **PFE**. Ce travail se fait au semestre 10 et doit être encadré par un enseignant de l'université d'accueil. Certains enseignants de PFE acceptent de vous encadrer à distance et de vous préparer à une soutenance à l'ENSAPLV en Juillet 2020, voire en septembre 2020 (session spécifique) si le calendrier de l'université d'accueil ne vous permet pas d'être à l'ENSAPLV au moment de la session de juillet. Pour les étudiants inscrits en M2 en mobilité au Japon, une pré-soutenance du PFE pourra éventuellement être organisée au Japon dans la deuxième quinzaine de juillet 2020.

4) Si vous êtes inscrit(e) en M1 durant votre mobilité mais que vous souhaitez, en M2 de retour à l'ENSAPLV prendre un sujet de **PFE** lié au pays d'accueil de votre mobilité, pensez à rapporter à l'ENSAPLV toute documentation dont vous pourrez avoir besoin à cet effet.

Rapport d'étape :

Il vous est demandé d'envoyer à Inès Da Silva pour le 1^{er} novembre 2019 au plus tard, un rapport d'étape. Ce document est très prisé pour les futurs candidats au départ pour l'année suivante, sachant que la période d'information sur les destinations possibles intervient au mois de novembre (annexe F3).

IV. Retour de mobilité

Aspects administratifs

1) faire remplir et signer par l'établissement d'accueil l'**attestation de présence** (annexe F4), l'envoyer à ines.dasilva@paris-lavillette.archi.fr.

2) Vous recevrez à la fin de votre séjour un lien envoyé par le système informatique de la commission européenne pour établir en ligne le rapport Erasmus+ (questionnaire à choix multiple à remplir). **Il vous est demandé de le remplir avec soin.**

3) Envoyer le rapport final pédagogique rempli (annexe F5). Ce document doit être dactylographié et la partie pédagogique doit être remplie autant de fois que d'enseignements suivis à l'étranger.

4) Vous devrez procéder à l'évaluation linguistique en ligne (plateforme OLS) à votre fin de séjour en mobilité. Vous recevrez automatiquement pour cela un lien, deux semaines avant la fin de votre séjour à l'étranger.

Ces démarches sont obligatoires.

Une fois ces démarches faites, vous pourrez toucher le solde des aides à la mobilité Erasmus+.

Aspects pédagogiques

- 1) Dans un délai de 5 semaines suivant la fin des examens, l'université d'accueil devra envoyer un relevé de notes au service des Relations Internationales de l'ENSAPLV.
- 2) Après transcription des notes obtenues à l'étranger, dans le logiciel TAIGA, vous pourrez accéder au portail étudiant pour obtenir un relevé de notes indiquant les enseignements obtenus à l'ENSAPLV.
- 3) Enfin un relevé de notes dit "transcript of records" faisant apparaître l'obtention de ces enseignements par un séjour d'études à l'étranger, sera édité et mis dans votre dossier, auquel sera joint le relevé de notes de l'université d'accueil. Vous pourrez venir au service des Relations Internationales de l'ENSAPLV pour en obtenir une copie.

VALORISATION DE VOTRE SÉJOUR A L'ÉTRANGER - RETOUR SUR EXPÉRIENCE

Il vous sera demandé de communiquer à l'établissement votre expérience à l'étranger sous une forme qui sera déterminée durant votre année de mobilité. Vous serez informé des éléments à produire le moment venu.

BON SÉJOUR !

ATTESTATION D'ARRIVEE / ARRIVAL CERTIFICATE

A retourner impérativement à / To compulsory send back to
ines.dasilva@paris-lavillette.archi.fr

Université d'accueil/

Host University : _____

Mme/M/ Mr./Ms : _____

Fonction/Function : . _____

Certifie que l'étudiant(e) / Certify that the following student :

Nom/Surname : _____

Prénom/ Firstname : _____

De l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette, est accueilli(e)
 dans mon établissement au titre d'une convention d'échanges.

*From l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette, is being
 welcomed a our institution within the framework of an exchange agreement.*

Date d'arrivée de l'étudiant /

Date of student's arrival : .. ____/____/20__

Date de signature/

Date of signature: ____/____/20__

Signature :

Timbre/Stamp :

Cette attestation est nécessaire pour engager le versement à l'étudiant des éventuelles aides à la
 mobilité / This document is necessary to allocate student's mobility grant

TABLEAU DE SYNTHÈSE ET D'ÉVALUATION

CONTRAT D'ÉTUDES

A remplir au début de chaque semestre

Ne pas oublier de remplir les tableaux de contenu de contrat d'études faisant suite à la fiche de synthèse

NOM, Prénom de l'étudiant(e) _____ Établissement d'accueil _____

Positionnement de l'étudiant à l'ENSAPLV : **Master 1**

E-mail de l'étudiant(e) _____

Durée du séjour d'étude : (début et fin du séjour) _____

VALIDATION DES ENSEIGNEMENT DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER

SEMESTRE 1					
ENSAPLV	Nbre Heures au total	CR locaux	Université d'accueil	Nbre Heures au total	CR locaux
M 7.1	154 H	14 ECTS			
Projet	112 H	11 crédits			
Heures transversales intra-domaine	42 H	3 crédits			
M 7.2	112 H	10 ECTS			
Séminaire thématique et suivi de mémoire	49 H	5 crédits			
Initiation à la recherche	21 H	1 crédit			
Theorie et histoire (Archi et ville)	21 H	2 crédits			
Philo ou Socio Ou langues	21 H	2 crédits			
M 7.3	91 H	6 ECTS			
Construction, Ambiances et économie, techniques d'intervention dans l'existant	42 H	3 crédits			
Transition numérique et BIM/Représentations	49 H	3 crédits			
TOTAL SEMESTRE 1	30 crédits ECTS				

SEMESTRE 2					
ENSAPLV	Nbre Heures au total	CR locaux	Université d'accueil	Nbre Heures au total	CR locaux
M 8.4	154 H	14 ECTS			
Projet	112 H	11 crédits	Proposition de contrat d'études pour le deuxième semestre : – préciser pour chaque intitulé le nombre d'heures encadrées et le nombre de crédits ECTS		
Heures transversales intra-domaine	42 H	3 crédits			
M 8.5	105	8 ECTS			
Séminaire thématique et suivi de mémoire	63 H	4 crédits	Indiquer également – le nom de l'enseignant de l'ENSAPLV, et/ou le nom de l'enseignant de l'université d'accueil qui vous encadrent pour le Mémoire		
Theorie et histoire (Archi et ville)	21 H	2 crédits			
Philo ou Socio	21 H	2 crédits			
M 8.6	105 H	8 ECTS			
Construction, Ambiances et économie, techniques d'intervention dans l'existant	42 H	3 crédits			
Transition numérique et BIM/Représentations	21 H	2 crédits			
Transition écologique	21 H	2 crédits			
Droit et Profession Construction	21 H	1 crédit			
TOTAL SEMESTRE 2	30 crédits ECTS				

TABLEAU DE SYNTHÈSE ET D'ÉVALUATION

CONTRAT D'ÉTUDES

A remplir au début de chaque semestre

Ne pas oublier de remplir les tableaux de contenu de contrat d'études faisant suite à la fiche de synthèse

NOM, Prénom de l'étudiant(e) _____ Établissement d'accueil _____

Positionnement de l'étudiant à l'ENSAPLV : **Master 2** E-mail de l'étudiant(e) _____

Durée du séjour d'étude : (début et fin du séjour) _____

VALIDATION DES ENSEIGNEMENT DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE MASTER

SEMESTRE 1						SEMESTRE 2					
ENSAPLV	Nbre Heures au total	CR	<u>Université d'accueil</u>	Nbre Heures au total	CR locaux	ENSAPLV	Nbre Heures au total	CR	<u>Université d'accueil</u>	Nbre Heures au total	CR locaux
M 9.7	192 H	14 ECTS	.			M.10.11		21 crédits			
Projet architectural et urbain 3	112 H	11 crédits	Proposition de contrat d'études pour le deuxième semestre – préciser pour chaque intitulé le nombre d'heures encadrées et le nombre de crédits ECTS			P.F.E. Préparation du projet de Fin d'études	112 h	11 crédits			
Heures transversales intra-domaine	42 H	2 crédits				Soutenance PFE		10 crédits			
Introduction au PFE	12 H	1 crédit									
M 9.8	91 H	11 ECTS				M.10.11		9 crédits			
Séminaire thématique et suivi de mémoire	49 H	8 crédits				Droit et Profession Intro HMONP	22 H	1 crédit			
Option libre	21 H	1 crédit				Stage	3 H	8 crédits			
Philo ou Socio	21 H	2 crédits									
M 9.9	84 H	5 ECTS									
Construction, Ambiances et économie, techniques d'intervention dans l'existant	42 H	3 crédits									
Transition écologique	21 H	1 crédit									
Droit et Profession Urbanisme	21 H	1 crédit									
TOTAL SEMESTRE 1	30 crédits ECTS					TOTAL SEMESTRE 2	30 crédits ECTS				

TABLEAUX DE CONTENU DE CONTRAT D'ETUDES

Informations à donner pour chaque enseignement suivi à l'étranger

Nom et prénom : _____

Établissement d'accueil : _____

Durée du séjour : _____

PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 2019-2020
--

Code de l'enseignement	Intitulé de l'enseignement	Nom de(s) l'enseignant(s)	Nombre Crédits ECTS	Crédits locaux	Poids horaire hebdomadaire
Contenu					
En quelle année d'architecture sont les étudiants de l'université d'accueil suivant ce module ? _____					
Méthodes pédagogiques (cours, atelier, TD, travail par groupe, travail individuel, voyages d'études), modalités d'évaluation :					
Proposition d'équivalence avec un enseignement de l'ENSAPLV					

Code de l'enseignement	Intitulé de l'enseignement	Nom de(s) l'enseignant(s)	Nombre Crédits ECTS	Crédits locaux	Poids horaire hebdomadaire
Contenu					
En quelle année d'architecture sont les étudiants de l'université d'accueil suivant ce module ? _____					
Méthodes pédagogiques (cours, atelier, TD, travail par groupe, travail individuel, voyages d'études), modalités d'évaluation :					
Proposition d'équivalence avec un enseignement de l'ENSAPLV					

Code de l'enseignement	Intitulé de l'enseignement	Nom de(s) l'enseignant(s)	Nombre Crédits ECTS	Crédits locaux	Poids horaire hebdomadaire
Contenu					
En quelle année d'architecture sont les étudiants de l'université d'accueil suivant ce module ? _____					
Méthodes pédagogiques (cours, atelier, TD, travail par groupe, travail individuel, voyages d'études), modalités d'évaluation :					
Proposition d'équivalence avec un enseignement de l'ENSAPLV					

Code de l'enseignement	Intitulé de l'enseignement	Nom de(s) l'enseignant(s)	Nombre Crédits ECTS	Crédits locaux	Poids horaire hebdomadaire
Contenu					
En quelle année d'architecture sont les étudiants de l'université d'accueil suivant ce module ? _____					
Méthodes pédagogiques (cours, atelier, TD, travail par groupe, travail individuel, voyages d'études), modalités d'évaluation :					
Proposition d'équivalence avec un enseignement de l'ENSAPLV					

RAPPORT D'ETAPE 2019-2020

A retourner impérativement à
ines.dasilva@paris-lavillette.archi.fr

LE 1er NOVEMBRE 2019 AU PLUS TARD

Envoyer à ines.dasilva@paris-lavillette.archi.fr le **rapport d'étape** faisant apparaître vos premières impressions sur votre séjour d'études à l'étranger. Pour vous aider dans l'élaboration de ce premier rapport, voici, à titre indicatif les informations que vous pourriez faire apparaître dans ce rapport :

- Nom, prénom
- Adresse à l'étranger, n° de téléphone, E mail
- Établissement d'accueil
- Adresses et situations des différents bureaux et lieux d'enseignements
- Nom de la personne administrative qui vous accueille (mail, téléphone)
- Documents nécessaires à votre arrivée
- Calendrier universitaire de l'université d'accueil
- Existe-t-il une réunion d'accueil et d'information spécifique aux étudiants en mobilité ? Ou tout autre événement
- Nom de l'enseignant responsable de l'accueil pédagogique des étudiants
- Date des inscriptions pédagogiques
- Tous les enseignements sont-ils accessibles aux étudiants en mobilité ?
- Date de démarrage des cours et calendrier
- Langue d'enseignement
- Accès aux bibliothèques et aux matériels d'études
- Accès aux salles informatiques
- Les cours de langue : dates, conditions d'inscription
- Existe-t-il des semaines de formation linguistique : Nombre total de semaines, d'heures, date
- Hébergement : comment avez-vous trouvé votre logement ? Journaux, bureau étudiants, agence, petites annonces, etc., son coût
- Pouvez-vous travailler dans votre chambre ou y a-t-il un lieu dévolu à cet effet à l'université ?
- Les restaurants universitaires, leurs adresses, leur coût
- Les associations d'étudiants, leurs actions
- Le coût de la vie
- Les moyens de transport
- Un plan succinct
- Vos premières impressions sur l'enseignement de l'architecture

Toutes les informations sont utiles pour les prochains candidats au départ, pour la préparation de leur dossier de candidature. Les contenus pédagogiques des universités partenaires, les renseignements pratiques...

ATTESTATION DE PRESENCE / CERTIFICATE OF ATTENDANCE

ORGANISME D'ACCUEIL/HOST INSTITUTION

Nom de l'organisme/Name of institution :

Pays/Country :

TYPE DE MOBILITÉ/MOBILITY TYPE

Mobilité étudiante d'études

Student mobility for studies (SMS)

ATTESTATION/CERTIFICATE

« Nous confirmons que Mme/Mlle /M
"We hereby confirm, that Ms/Mr

venant de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette a effectué une
mobilité d'études dans notre l'établissement
coming from Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette has performed a
study mobility in our institution

du/from/...../20....Au/to...../...../20.... ».

Lieu/Place :

Date/Date :

Nom et statut de la personne autorisée dans l'établissement/
Name and position of the authorised person at the host institution :

Signature/Signature :

**Cachet de l'établissement :
Stamp of the institution :**

RAPPORT FINAL PEDAGOGIQUE DE L'ETUDIANT EN MOBILITE DURANT L'ANNEE 2019-2020

I - ASPECTS PRATIQUES

Nom et prénom de l'étudiant – numéro d'étudiant	
Adresse électronique	
Nom de l'université d'accueil	
Dates/durée de la période d'études	
Vos impressions sur le soutien ou l'accompagnement reçu de l'université d'accueil (administration, enseignants, intégration auprès des étudiants de l'université d'accueil, association des étudiants)	
Aspects financiers : combien avez-vous dépensé en plus à l'étranger par rapport à ce que vous dépensez habituellement à Paris (montant mensuel supplémentaire)	

II - ASPECTS LINGUISTIQUES

Indiquez votre progression dans la langue du pays d'accueil	
Éventuelles difficultés à suivre les enseignements théoriques	
Avez-vous suivi un cours de langue dans l'université d'accueil, nombre d'heures, cours intensifs ou durant toute l'année ?	

III - ASPECTS PÉDAGOGIQUES

Pour chaque module d'enseignement suivi (dupliquer le tableau pour autant de modules suivi)

Intitulé de l'enseignement suivi (code, intitulé du cours, nom du professeur)	
Périodicité du cours (1 ^{er} semestre, 2 ^{ème} semestre, toute l'année – dates de début et de fin de l'enseignement)	
Nombre d'heures d'encadrement total et par semaine	

Investissement en heures de travail personnel par semaine ou au total	
Nombre de crédits, ECTS ?, locaux ?	
Nombre d'étudiants suivant cet enseignement et à quel niveau s'adresse le module	
Méthodes pédagogiques (cours théorique, atelier, visites, TD, TP)	
Méthodes d'évaluation (nombre de corrections, dossier, contrôle continue, examen final ..)	
Indiquez les éventuelles difficultés rencontrées pour suivre cet enseignement	
Indiquez l'intérêt particulier que vous avez trouvé à cet enseignement	
Quel enseignement de l'ENSAPLV a été validé par la note obtenue	

IV - AVIS PERSONNEL SUR LE SÉJOUR

Apport que représente ce séjour à l'étranger pour votre formation en architecture,	
Apport que représente ce séjour à l'étranger pour votre préparation professionnelle	
Apport que représente ce séjour à l'étranger pour une perspective de travail avec des étrangers ou à l'étranger	
Indiquez les aspects de votre période d'études que vous avez particulièrement appréciés et qui seraient des arguments pour convaincre un étudiant d'effectuer un séjour d'études dans cette université	
Indiquez si vous avez rencontré de graves problèmes au cours de votre période d'études	

FORMULAIRES D'ÉVALUATION DU MEMOIRE D'ETAPE OU DU MEMOIRE

MASTER Intermediate Thesis (Title) :

Name of the student : _____

A. REPORT + SEMESTER WORK

Name of tutoring Teacher : _____

Subject : _____

Requirements : _____

Nb of tutoring hours per month : _____

Evaluation mark : _____

I, Prof. _____, attest to have supervised _____'s master thesis.

Signature

MASTER Intermediate Thesis (Title) :

Name of the student : _____

B. PRESENTATION

Name of tutoring Teacher : _____

Subject : _____

Jury composed of following members :

Date of presentation

Location :

Evaluation mark :

Signature

MASTER Thesis (Title) :

Name of the student : _____

A. REPORT + SEMESTER WORK

Name of tutoring Teacher : _____

Subject : _____

Requirements : _____

Nb of tutoring hours per month : _____

Evaluation mark : _____

I, Prof. _____, attest to have supervised _____.'s master thesis.

Signature

MASTER Thesis (Title) :

Name of the student : _____

B. PRESENTATION

Name of tutoring Teacher : _____

Subject : _____

Jury composed of following members :

Date of presentation

Location :

Evaluation mark :

Signature

LEARNING AGREEMENT FOR STUDIES

Definitive revised learning agreement to fill up at the beginning of the second semester if necessary

The Student

Last name (s)		First name (s)	
---------------	--	----------------	--

The Sending Institution

Name	ENSAPLV	Faculty	Sans objet
Erasmus code	F PARIS126	Department	Sans objet

The Receiving Institution

Name		Faculty	
Erasmus code			

I. MOBILITY PROGRAMME

Planned period of the mobility: from .../.../20 to/...../20

Study programme abroad for the whole academic year in the host university

Component code (if any)	Component title (as indicated in the course catalogue) at the receiving institution	Semester [autumn / spring] [or term]	Number of ECTS credits to be awarded by the receiving institution upon successful completion

			Total:

Group of educational components in the student's degree that would normally be completed at the sending institution and which will be replaced by the study abroad

Component code (if any)	Component title (as indicated in the course catalogue) at the sending institution	Semester [autumn / spring] [or term]	Number of ECTS credits
M.7.1	<i>Architectural and Urban Project 1</i>	<i>Autumn</i>	15
M.7.2	<i>Construction 1 and representation</i>	<i>Autumn</i>	6
M.7.3	<i>History and social sciences</i>	<i>Autumn</i>	5
M.7.4	<i>Thematic seminar and introduction to research elective</i>	<i>Autumn</i>	4
M.8.5	<i>Architectural an Urban Project 2</i>	<i>Spring</i>	15
M.8.6	<i>Thematic seminar 2 and elective</i>	<i>Spring</i>	7
M.8.7	<i>Construction 2 and law</i>	<i>Spring</i>	4
M.8.8	<i>History and philosophy</i>	<i>Spring</i>	4
M.9.9	Architectural and Urban Project 3	Autumn	15
M.9.10	Thematic seminar 3 and elective	Autumn	4
M.9.10	Presentation of Master thesis	Autumn	8
<i>Eventually M.9.10.IP</i>	<i>Intensive cross-disciplinary courses</i>	<i>Spring</i>	3
M.10.11	Preparation od Final Stdies Projzct	Spring	12
		<i>Total</i>	

III. COMMITMENT OF THE THREE PARTIES

By signing this document, the student, the sending institution and the receiving institution confirm that they approve the proposed Learning Agreement and that they will comply with all the arrangements agreed by all parties. Sending and receiving institutions undertake to apply all the principles of the Erasmus Charter for Higher Education relating to mobility for studies (or the principles agreed in the inter-institutional agreement for institutions located in partner countries).

The receiving institution confirms that the educational components listed in Table A are in line with its course catalogue.

The sending institution commits to recognise all the credits gained at the receiving institution for the successfully completed educational components and to count them towards the student's degree as described in Table B. Any exceptions to this rule are documented in an annex of this Learning Agreement and agreed by all parties.

The student and receiving institution will communicate to the sending institution any problems or changes regarding the proposed mobility programme, responsible persons and/or study period.

The student

Student's signature

Date:

The sending institution

Responsible person's signature

Date:

The receiving institution

Responsible person's signature

Date: